

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 102

Artikel: Rythmique éducative pour handicapés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

TESSIN: Ça y est!

Une féministe de toujours nous écrit :

Ainsi, depuis le 19 octobre, les Tessinoises ont le droit de vote en matières communales et cantonales. Partout les « oui » ont été beaucoup plus nombreux que les « non », ce qui fait particulièrement plaisir à celles qui se dévouent depuis des années pour faire admettre la nécessité de ces droits, et à celles qui ont collaboré à la propagande féministe.

Dans les cantons où la femme a depuis quelques années le droit de vote très souvent on m'a interpellée : « Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas le droit de vote puisque dans vos villages où il y a le patriarcat les femmes l'ont déjà », j'abondais d'autant plus dans leur sens que je connaissais un village où le président de l'assemblée était une femme et que je savais que dans toutes nos écoles on enseignait ce que nos appels « la civica » (moi-même, à côté de l'histoire, j'avais été professeur de « civica ») grâce à laquelle les élèves connaissent nos lois, l'organisation civique de notre pays.

Chez nous, les femmes ont toujours montré beaucoup d'intérêt pour les votations en prenant parti, en proclamant leur avis sur une chose et sur l'autre. Autrefois, lorsqu'un de mes parents se trouvait sur une liste électorale, on m'a souvent joué le tour de glisser dans ma boîte aux lettres un bulletin de vote!

Dès 1971, je pourrai enfin utiliser un bulletin de vote, ainsi que mes sœurs tessinoises.

A. Volonterio.

Réd. — Précisons que l'introduction du suffrage féminin au Tessin a été approuvée par 20 080 oui contre 11 760 non.

Abonnez-vous à «Femmes suisses»

Rythmique éducative pour handicapés

Une méthode de rythmique éducative a été présentée récemment à Genève par ses auteurs, Mme et M. Robins.

Cette démonstration, organisée par la section genevoise de l'Association suisse en faveur des arriérés (ASA) nous a permis de voir un groupe de jeunes handicapés mentaux évoluer, souriants et détendus, sous la direction joyeuse et dynamique de Mme Jennet Robins.

Les exercices nombreux et variés de cette méthode permettent au jeune handicapé de prendre conscience de son corps, de l'espace environnant; ils améliorent son comportement social, l'entraînent, entre autres, à la connaissance des couleurs, des chiffres, des lettres, de l'heure.

Patiemment, Mme et M. Robins prodigent encouragements et félicitations. Charly, après deux essais, parvient à frapper exactement quatre coups sur son tambourin: on se réjouit de son succès! Daniel, lui, a beaucoup de peine, il est lent, se replie sur lui-même, il ferme les yeux. Encouragé, guidé par M. et Mme Robins, il donne enfin le maximum de lui-même.

Voilà le but de cette méthode: permettre à chacun de découvrir peu à peu ses possibilités latentes, de s'extérioriser. C'est aussi une recherche vers la détente, la relaxation, l'équilibre.

Les exercices, réunis dans un livre abondamment illustré* constituent une base, un point de départ. Il est indispensable que l'éducateur établisse d'abord un contact étroit avec chaque enfant, qu'il l'approche et le comprenne pour travailler avec lui selon ce qu'il est et ce qu'il peut. L'éducateur doit donc sans cesse s'adapter aux conditions présentes.

Il s'agit d'une méthode parfaitement applicable aux enfants normaux. M. et Mme Robins ont d'ailleurs commencé leur travail avec de tels enfants, pour se consacrer ensuite aux handicapés: IMC, sourds-muets, aveugles, handicapés physiques ou mentaux.

Vingt ans d'expérience et de travail enthousiaste aux Etats-Unis, en Europe et notamment en Suisse, à Stäfa près de Zurich, où les auteurs sont établis depuis quelques années.

En présentant leur méthode à Genève, M. et Mme Robins ne prétendent nullement concurrencer les méthodes déjà existantes, mais apporter un élément complémentaire de valeur, une source nouvelle d'inspiration. Cette méthode doit essentiellement sa valeur à la recherche constante de l'épanouissement de chacun, selon ses possibilités.

* Educational rhythmic for mentally and physically handicapped children. Ferris and Jennet Robins. Pädagogische Rhythmik für geistig und körperlich behinderte Kinder. Ferris und Jennet Robins. Version française à paraître dès janvier 1970. Ed. Delachaux.

Mlle H. Cartier: 20 ans de dévouement à l'Alliance

Le 31 octobre dernier, Mlle Henriette Cartier a quitté son poste de secrétaire générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Au moment où l'Alliance fêtait son cinquantième, l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 1949 adoptait de nouveaux statuts qui marquaient d'importants changements dans la constitution de notre organisation. La même année, le 11 novembre, Henriette Cartier entra à la Merkurstrasse 45 comme secrétaire générale. Elle a donc participé, pendant vingt ans, à toutes les activités de l'Alliance, à son développement. Elle a vu passer quatre présidentes, de nombreux membres de comité. Connue et appréciée de toute la grande famille de l'Alliance, elle était le point central de tout le travail.

En 1949, Henriette Cartier rentrait des Etats-Unis; elle rapportait un ardeur au travail, due d'abord à son tempérament mais encore renforcée par son expérience américaine. En vingt ans, que de problèmes a-t-elle étudiés, résolus ou, quelquefois, dû écarter! Elle ne s'est jamais laissée décourager et « empoignait » chaque nouvelle tâche avec zèle et intérêt. Elle a fonctionné comme secrétaire dans plusieurs commissions de l'Alliance; elle a participé avec un enthousiasme tout spécial aux travaux de la commission juridique et des assurances. Comme présidente de cette commission, je savais pouvoir toujours compter sur sa collaboration et sa disponibilité et je lui en suis vivement reconnaissant.

Henriette Cartier a aussi participé aux travaux de diverses missions fédérales et d'autres organisations. Elle s'intéressait tout spécialement à l'activité du Conseil international des femmes et à celle du Centre européen du Conseil international des femmes, dont elle reste secrétaire. Partout, Henriette Cartier se donne entièrement aux tâches qu'elle entreprend.

Parmi les réussites obtenues au cours des années, il en est une particulièrement importante: la nouvelle loi sur la nationalité qui a fait faire maint progrès à la cause féminine.

Henriette Cartier s'est retirée le 31 octobre. On ne peut guère dire qu'elle prend sa retraite, car il lui serait impossible de « mettre à la retraite » son intérêt pour la cause féminine; elle s'occupera certainement encore de diverses tâches; on lui souhaite de le faire avec plus de loisir.

Au nom de l'Alliance et aussi tout spécialement en mon nom personnel, je lui dis ici toute ma reconnaissance, pour le travail accompli, pour sa fidélité à notre cause et je forme tous mes vœux pour les années qui s'ouvrent devant elle.

Elisabeth Naegeli.

La Fondation pour la formation civique

La Saffa, en 1958, avait fait un bénéfice qui a été réparti en plusieurs « fondations ». L'une d'elle a pour but d'aider à préparer les femmes à leurs responsabilités civiques, d'éveiller, stimuler et promouvoir une compréhension plus large de leurs tâches et responsabilités dans la vie publique.

La Fondation pour la formation civique se vit attribuer comme capital initial une part de 12,5 % du bénéfice net de la SAFFA, soit Fr. 315 400. Un règlement fixe les principes essentiels qui déterminent l'emploi de ce capital. La Fondation finance les actions qu'elle entreprend elle-même et soutient des manifestations civiques d'organisations suisses, pour autant que ces manifestations ne soient pas réservées à un public restreint. On donne la préférence à des actions sortant du cadre de l'activité habituelle des organisations.

Si l'on feuillette les rapports de la Fondation pour la décennie déjà écoulée, on constate qu'elle a financé des choses fort différentes: des cours nombreux d'instruction civique, des rencontres des « forums féminine », la publication de brochures diverses. Elle a participé au financement des travaux préparatoires pour l'enquête sociologique sur la situation de la femme en Suisse, ceci dans le cadre de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Les biens de la Fondation sont administrés par un Conseil de fondation. Ce dernier se compose de 20 membres au plus, représentant les organisations suivantes: les grandes associations de femmes paysannes, les groupes politiques féminins, les groupements de jeunesse féminine, l'Association pour le suffrage féminin, l'Union civique des femmes catholiques suisses ainsi que d'autres organisations féminines à tour de rôle.

Les membres du Conseil de la fondation sont convaincus que l'éducation civique des femmes c'est-à-dire l'étude des problèmes de la vie publique — demeure, après comme avant l'obtention des droits politiques, une nécessité.

France

Cent ans d'effort pour faire reconnaître les droits des femmes

interview de Me Andrée Lehmann

présidente de la Ligue française pour le Droit des femmes

A cette occasion, Jacqueline Collins a posé quelques questions à Me Andrée Lehmann. Que s'est-il passé depuis cent ans? Pourquoi un droit des femmes? Est-ce qu'il y a encore vraiment, de nos jours, un problème?

J. C. — Partons de 1870 puisque c'est l'année où Léon Richer publia le premier numéro du « Droit des Femmes ». Quels droits revendiquait-on pour elles à ce moment-là?

A. L. — A cette époque Léon Richer ne demandait pas encore le droit de vote. Il considérait que la première chose à demander était l'égalité des droits civils parce qu'il pensait que ce n'est qu'avec cette égalité qu'il pourrait demander, un tout petit peu plus tard, les droits politiques.

J. C. — Oui, et quel autre droit?

A. L. — Tous les droits. Il voulait demander, comme nous demandons aujourd'hui, l'égalité de tous les droits, mais il voulait, en premier, obtenir l'égalité des droits civils.

J. C. — Et les droits à l'enseignement aussi.

A. L. — Oui, bien sûr, mais en principe, ils étaient presque reconnus puisqu'il a combattu pour faire délivrer à la première bachelière son diplôme. On l'avait déjà laissée passer le diplôme mais on ne voulait pas le lui remettre.

J. C. — Il y a tout de même eu des progrès de faits depuis cent ans.

A. L. — Certainement. Nous avons eu des devanciers qui ont milité très énergiquement et moi je suis de celles qui militent depuis quarante ans. Alors, tout de même, nous avons avancé, très largement. Seulement nous avons encore des lois qui n'établissent pas l'égalité, et surtout dans l'application de ces lois l'égalité n'est pas respectée.

J. C. — Cette lutte dont vous parliez depuis quarante ans, elle a été épineuse quelquefois?

A. L. — Elle a certainement été épineuse et nous avons fait une campagne très très énergique entre les deux guerres car, à ce moment-là, la Chambre a voté, par trois fois, des lois accordant le droit de vote aux femmes que le Sénat repoussait toujours, et si la Chambre votait pour le vote des femmes c'est parce qu'elle savait parfaitement que le Sénat allait voter contre. Elle le but était atteint.

Nous avons fait de très nombreuses manifestations que l'on pourrait appeler des « suffragettes un peu atténuées ». Pour les synthétiser, nous avons fait à peu près tout ce qu'ont fait les étudiants de mai dernier, sauf les barricades et nous n'avons pas brûlé de voitures. A part cela, nous avons fait tout ce qu'il faut. Nous avons fait, dans Paris, des circuits en autocars; sur ces autocars étaient de grandes affiches « La femme doit voter »; nous avons distribué des tracts par milliers et par milliers dans les rues de Paris, nous avons, au moment des élections, apposé des affiches sur tous les panneaux d'élection parce que tous les maires de notre famille nous ont dit que les candidats sur les panneaux nous apposons nous-même — j'ai fait l'affiche — nous apposons nous-mêmes les affiches et nous nous servions des préaux d'écoles pour développer nos arguments de revendications. Nous allions également en province. Quelques années avant la guerre, un sénateur avait attaqué, d'une façon honteuse les femmes à la tribune du Sénat. A la suite de cette intervention, nous avons pris une voiture, des pots de colle, des pinceaux, des affiches, et nous avons garni tout son département de nos affiches sur lesquelles était reproduit son discours. A la suite de cette campagne énergique dans un département entier le sénateur n'a pas été réélu.

J. C. — Derrière ces images folkloriques il y avait la volonté très sérieuse d'obtenir la reconnaissance de leur égalité avec les hommes. Il est certain que l'attitude des femmes pendant les deux guerres a beaucoup fait pour imposer une image nouvelle de la femme. En prenant, par la force des choses, leur place dans la vie du pays, souvent dans le combat, la Résistance, et même dans les camps de concentration, elles ont acquis, de fait, un droit de citoyen. Il faudrait aussi, certainement, parler des 800 000 veuves de guerre de 1914 qui ont dû montrer qu'elles pouvaient remplacer les hommes à la tête de leur foyer, et même à la tête de leurs entreprises.

A. L. — Ce que vous venez d'indiquer est parfaitement exact. Il y a eu ces 800 000 veuves de 14, il y a eu ces femmes chefs d'entreprises, ces mères, ces femmes dans les camps de concentration, et se battant dans la Résistance. Seulement, voyez-vous, la vertu ça se prône assez rarement. Tout ce qui est vertueux — et tout ça c'est vertueux — ça ne frappe pas suffisamment l'opinion et certaine-

ment pas autant que de la propagande tapageuse. Mais il est certain que dans la masse profonde de la population l'attitude des femmes entre les guerres a été tellement magnétique qu'elle a influé sur la décision de leur donner le droit de vote.

J. C. — Ces droits des femmes, reconnus en principe, on doit bien constater qu'ils ne le sont pas toujours en fait.

R. L. — C'est incontestable, sans ça nous ne serions pas là, nous n'aurions qu'à nous reposer. L'égalité, comme je vous l'ai dit, existe dans la Constitution. Donc l'égalité, si la Constitution était respectée, devrait exister. Seulement, voilà, les lois ne sont souvent des pièges. Un article de loi dit une chose, l'article suivant, ou l'alinéa suivant, le dément. Alors nous avons des lois, sur bien des points, insuffisantes, qui n'établissent pas l'égalité. Et surtout les lois qui établissent l'égalité ne sont pas appliquées ou sont mal appliquées. L'égalité n'est pas réalisée parce qu'on ne désire pas, on ne veut pas la réaliser.

J. C. — Il faut reconnaître aussi que les femmes elles-mêmes semblent se désintéresser assez souvent de l'application de leurs droits. Si je prends le simple exemple des droits civiques, mais il est caractéristique, quelques chiffres sont plus parlants que tout. Il y a actuellement 14 femmes au Parlement: 9 à l'Assemblée et 5 au Sénat. Alors, ça ce n'est tout de même pas le seul fait des hommes?

A. L. — Ce n'est pas du tout le fait des hommes ou accessoirement, mais un droit, pour être acquis, ou pour être exercé, doit être conquis. Or les femmes ne veulent pas conquérir ces droits ou ne peuvent pas. Les femmes, dans l'ensemble, sont assez réfractaires à la politique parce qu'elles ne comprennent pas que le prix de leur beefsteak c'est de la politique. Elles sont réfractaires pour plusieurs raisons. La première c'est qu'elles considèrent, comme beaucoup d'hommes d'ailleurs, que la politique ce n'est pas toujours très propre et ça ne leur plaît pas. Elles ne se rendent pas compte que lorsqu'elles y seront vraiment le champ sera assaini très largement.

D'autre part, les conditions économiques qui leur sont faites ne leur laissent pas le temps matériel de s'occuper de politique. Pour être élue il ne s'agit pas de dire: Voilà, je suis candidate. Il s'agit de travailler dans les syndicats, dans les mouvements, dans les partis, de faire du travail, de travailler pour eux, et c'est en fonction de l'utilité que vous représentez pour ces groupements que vous êtes présentée comme candidate ou candidate. Ce n'est pas dire: Me voilà, prenez-moi. Ce n'est pas ça la politique. Il faut d'abord travailler dans les différents mouvements qui, ensuite, vous présentent. Or, les femmes n'ont pas le temps de travailler dans les mouvements, car la femme fait, vous le savez, une double journée de travail. Elle s'occupe de son ménage pendant quelques heures et les autres heures sont passées au travail. Comment voulez-vous qu'elle ait le temps, ensuite, d'aller au syndicat ou au parti? C'est impossible.

J. C. — C'est certain. Mais il s'agit aussi, sans doute, d'une question de changement de mœurs et il ne peut être que progressif. J'ai entendu le professeur René Cassin, et l'on sait qu'il a fait beaucoup pour la défense des droits de l'homme et aussi ceux des femmes, je l'ai entendu dire: « La situation actuelle n'est pas toujours due à la mauvaise volonté mais tout le monde a un fond de routine et d'éducation. Ce qu'il faut c'est les surmonter. J'ai vu l'éducation, a-t-il dit, et je crois que l'on y arrivera ».

A. L. — Mais le professeur Cassin a tout à fait raison. Seulement nous n'allons tout de même pas attendre cent ans! L'évolution de la société, en ce qui concerne, par exemple, les possibilités des femmes d'exercer leurs droits politiques ça représente quoi? Ça représente que l'homme consente à partager les charges du ménage quand la femme travaille au dehors. Lorsque la femme a choisi de rester dans son ménage, d'élever ses enfants et d'olygner son mari, bien entendu c'est son traitement, à ce moment-là, n'a rien à faire. Mais lorsque la femme travaille au dehors, comme rémunérée, tant que l'homme ne considérera pas qu'il doit l'aider dans les soins du ménage, la femme ne sera pas libérée. Et le professeur Cassin a tout à fait raison, c'est une question de mœurs.

« Le Droit des Femmes ».



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction: E. PIOTET

● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous